

Communiqué de presse

Mercredi 11 mars 2020



DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

MESURES SANITAIRES

En raison du renforcement des mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Coronavirus, afin d'assurer le déroulement des opérations électorales dans les meilleures conditions sanitaires possibles, le maire a décidé de mettre en place des dispositifs de protection des électeurs, des assesseurs et du personnel communal.

Ainsi, dans chaque bureau de vote :

- Une affiche rappelant les gestes barrières sera apposée ;
- Un bidon de gel hydroalcoolique permettra à chaque électeur de se désinfecter les mains dès son entrée dans les lieux et un autre dès la fin des opérations de vote ;
- Les tablettes des isolements seront nettoyées très régulièrement à l'aide d'un spray désinfectant et d'un papier à usage unique ;
- De la même manière, le stylo mis à disposition pour signer la liste d'émargement sera désinfecté très régulièrement ;
- Si l'électeur souhaite tout de même utiliser son propre stylo, il pourra le faire sous réserve qu'il s'agisse d'un stylo bille à encre indélébile de couleur bleue pour le 1er tour et de couleur noire pour le 2nd tour ;
- Une distance de sécurité d'environ un mètre entre les personnes devra être observée dans la mesure du possible ;
- Enfin, des gants en latex devront être portés par chacun dès lors qu'il intervient dans l'opération de vote.

La municipalité compte sur chacun pour faire preuve de sang-froid et de raison en cette période troublée où la solidarité et la responsabilité sont plus que jamais nécessaires.